



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-126

Déposé le : 09.06.15

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Que sont devenus les «523» dix ans après leur régularisation ? Le citoyen est en droit de connaître les conséquences de cette politique spécifique à notre canton !

Texte déposé

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un bilan de la politique menée au début des années 2000 par notre Canton concernant la régularisation de requérants d'asile suite à l'accord signé entre la Confédération et l'Etat de Vaud, en répondant aux questions suivantes :

1. Depuis cette époque, combien de personnes ont obtenu une régularisation de leur situation suite à l'accord précité et combien de personnes le canton de Vaud a-t-il renoncé à renvoyer malgré les décisions de renvoi ordonnées par la Confédération ?
2. Quel est le pourcentage de personnes concernées à l'époque par la régularisation exceptionnelle qui n'ont pas été renvoyées et qui sont aujourd'hui présentes dans le canton de Vaud ou en Suisse ?
3. Combien de personnes ayant un lien de famille avec les deux groupes de personnes susmentionnées ont-elles pu s'établir à ce jour dans notre Canton ?

4. Régularisées ou sous le couvert d'un renvoi qui n'a pas eu de suite, combien de ces personnes perçoivent aujourd'hui des indemnités de chômage et/ou des prestations sociales, voire d'autres aides financières de l'Etat de Vaud, d'assurances sociales ou d'associations soutenues par les pouvoirs publics ?
5. Entre 2010 et 2014, quel est le montant total perçu d'aides sociales ou toutes autres aides de l'Etat par les personnes régularisées et les personnes dont le renvoi n'a pas été exécuté par le Conseil d'Etat ?
6. Entre 2010 et 2014, quelle est en moyenne annuelle des impôts cantonaux et communaux perçus auprès des personnes concernées par la régularisation précitée et qui résident encore dans le canton de Vaud ?

Développement :

Nul besoin de longues explications lorsqu'on évoque le chiffre des «523» dans la politique vaudoise. Aujourd'hui certains n'hésitent pas à parler d'un fait historique en évoquant l'affaire des 523 requérants d'asile déboutés dont la plupart sont restés dans notre pays.

Au début des années 2000, le Conseil d'Etat vaudois avait admis contre la politique fédérale que les requérants d'asile déboutés, en majorité des bosniaques, devaient rester dans notre Canton. Une circulaire contraire au droit fédéral avait même semble-t-il été rédigée par le Conseil d'Etat pour que ceux-ci puissent travailler.

Voici dix ans notre canton devait traiter de très nombreuses demandes d'asile provenant majoritairement de personnes venant des Balkans. A l'époque la gauche s'est battue pour que les requérants déboutés ne soient pas, comme ce fut le cas dans tous les autres cantons suisses, renvoyés vers leur pays d'origine. A ce jeu la gauche vaudoise, appuyée par d'autres associations, a évité l'expulsion vers des pays le plus souvent sûrs à de nombreuses personnes suite à l'accord exceptionnel signé entre le Conseil d'Etat et l'Office fédéral des migrations. A la même époque, de nombreuses personnes dans une situation similaire, mais attribuées à d'autres cantons, ont été renvoyées et ont quitté notre pays.

C'est un long combat médiatique et politique qui a finalement abouti à la régularisation de 825 «cas de rigueur» par la Confédération. Le canton de Vaud par son Conseil d'Etat s'engageait alors, à la suite de la ratification de cet accord, d'appliquer comme les autres cantons suisses les renvois décidés par les autorités fédérales.

Aujourd'hui plus de dix ans ont passé et les citoyens vaudois ont le droit de savoir ce que sont devenues les personnes qui ont bénéficié de cet accord et celles qui sont restées dans notre canton malgré les ordres de renvoi ordonnés par la Confédération.

Cette politique extrême a eu et a très probablement aujourd'hui encore un coût. Etablir un bilan paraît maintenant dans l'ordre des choses. Alors qu'à l'époque de très nombreuses personnes dans la même situation, mais attribuées à d'autres cantons, ont été renvoyées, nos citoyens ont le droit de connaître les résultats socio-économiques de cette politique d'exception dont avait bénéficié l'Etat de Vaud.

En conclusion et à ma connaissance le débat sur la motion Serge Melly " Motion relative à la renonciation des mesures de contrainte pour les requérants déboutés dans le cadre de la circulaire Metzler" déposée le 31 mai 2005, n'a toujours pas eu lieu. Cet objet était semblait-il à l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil le 16 décembre 2008, mais il a été reporté à plus tard sous la pression de la gauche sous prétexte qu'il fallait attendre que tous les cas soient réglés. Aujourd'hui, 10 ans après le dépôt de cette motion, cela doit être chose faite.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



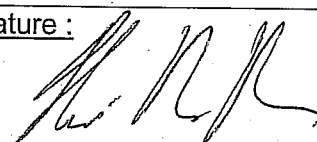
(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Voiblet Claude-Alain

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 2 juin 2015

Aellen Catherine	Chappuis Laurent <i>R. Chappuis</i>	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain <i>P. Favrod</i>
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc <i>J. L. Chollet</i>	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Ballif Laurent	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Bendahane Samuel	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Berthoud Alexandre	Courdesse Régis	Glauser Alice <i>A. Glauser</i>
Bezençon Jean-Luc	Cretegnay Gérald	Glauser Nicolas <i>N. Glauser</i>
Blanc Mathieu	Cretegnay Laurence	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	Debluè François	Guignard Pierre
Bory Marc-André	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Bovay Alain	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz Daniel	Despot Fabienne <i>F. Despot</i>	Hurni Véronique
Brélaz François	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Marc-Olivier	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Buffat Michaël	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Ducommun Philippe <i>P. Ducommun</i>	Jaquier Rémy <i>R. Jaquier</i>
Cachin Jean-François	Dupontet Aline	Jobin-Philippe <i>P. Jobin</i>
Calpini Christa	Durussel José <i>J. Durussel</i>	Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf
Chapalay Albert	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 2 juin 2015

Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine	Rey-Marion Aliette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Laurent	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neirynck Jacques	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Züger Eric
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	